

GRANULEK® engrais NK 9-0-19 + 32% SO₃

NFU 42-001/4-2-3



Engrais compacté issu de la fermentation de la mélasse de betterave sucrière. Engrais pauvre en chlore.

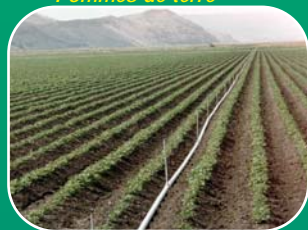
Qualités agronomiques

C'est un bi-sulfate d'ammonium et de potassium, très soluble dans l'eau et disponible très rapidement pour la plante.

Sa teneur en soufre répond aux besoins spécifiques de certaines plantes (crucifères...) et aide à la décomposition de la matière organique du sol ainsi qu'au développement de sa vie microbienne.

Sa teneur en oligo-éléments participe à l'entretien des réserves du sol.

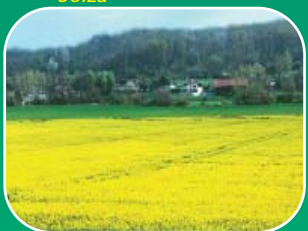
Pommes de terre



Maïs



Colza



Betteraves à sucre



Caractéristiques techniques

Composition garantie, sur produit brut

Azote (N) total	9 %	dont 9 % d'azote ammoniacal
Oxyde de potassium (K ₂ O) total	19 %	dont 19 % soluble dans l'eau
Anhydride sulfurique (SO ₃)	32 %	dont 32 % soluble dans l'eau
Chlore (Cl ⁻)	0,05 %	

Teneur en oligo-éléments, à titre indicatif : Zn 16 ppm ; Fe 53 ppm ; Mn 6 ppm ; Cu 4 ppm ; Co 5 ppm ; Ni 6 ppm

Densité 1,05 ; pH 5

Conseils et doses d'emploi

Granulek® est un engrais de printemps à utiliser sur les têtes de rotation, avant leur implantation : betteraves sucrières, pommes de terre, légumes de plein champ, blé, tournesol, maïs, tabac, etc. Utilisable aussi sur colza d'automne avant sa mise en place, ainsi que sur arbres fruitiers, vigne, cultures maraîchères, prairies.

- Pommes de terre : 2000 kg/ha en 1 ou 2 apports
- Betteraves sucrières : 1500 à 2000 kg
- Tournesol : 500 à 700 kg/ha
- Maïs : 1000 à 1500 kg/ha
- Colza : 500 à 700 kg/ha
- Céréales : 300 à 500 kg/ha
- Pommiers : 800 à 1000 kg en février/mars, ou 2 x 400 kg après éclaircissage et début juillet
- Pêchers : 700 à 1000 kg/ha après éclaircissage
- Vigne : 500 à 700 kg/ha en mars (vin), 350 kg/ha en mars (table)
- Asperges : 800 à 1000 kg/ha mi-mai
- Cultures maraîchères d'hiver : 1000 kg/ha avant installation
- Melons, tomates, haricots : avant plantation
- Prairies de fauche : 500 kg/ha après la 1^{ère} coupe, et à nouveau 500 kg/ha après la 2^{ème} coupe (régions pluvieuses).

Livraison, stockage et épandage

Granulek® est livré soit en vrac, par des camions-bennes de 26 t nécessitant une hauteur de déchargement minimum de 8 m : le stockage aura lieu dans un hangar fermé, soit en sacs de 600 kg ou 50 kg sur palettes perdues houssées. Matériel d'épandage : les épandeurs utilisables pour les engrais granulés.

DELEPLANQUE&Cie 35 bis rue des Canus
BP 100 - 78603 Maisons-Laffitte cedex
Tél. 01 34 93 27 27 - Fax 01 39 62 51 49
environnement@deleplanque.fr - www.deleplanque.fr

Votre interlocuteur :

ÉTIQUETAGE

ENGRAIS NFU 42-001

GRANULEK®

Engrais NK 9-0-19 + 32 % SO₃

Azote (N) total	9 % dont 9 % d'azote ammoniacal
Oxyde de potassium (K ₂ O) total	19 % dont 19 % soluble dans l'eau
Anhydride sulfurique (SO ₃)	32 % dont 32 % soluble dans l'eau
Chlore (Cl)	0,05 %

Date de mise à jour : 04/2009

DELEPLANQUE&CIE

BP 100

78603 Maisons-Laffitte cedex

T. 01 34 93 27 27 • F 01 39 62 51 49

environnement@deleplanque.fr

www.deleplanque.fr